



## 2 cdds qui ne sont pas des originaux

Par **maybeline**, le **03/11/2009** à **21:24**

Bonjour,

J'ai commencé un CDD dont je n'ai qu'une photocopie mal coupée et ce , un mois après mon embauche; les dates sont du 10 septembre 2009 au 10 novembre 2009. Ce fameux original est en 3 copies dont une chef mon chef,dans le même immeuble que le mien... j'en ai reçu une photocopie un mois plus tard et je ne peux pas régler mes problèmes administratifs par rapport à d'autres administrations (j'ai reçu un recommandé etc...)-bref, je ne suis plus en règle nul part. Or, le 4 novembre, je n'ai toujours que la photocopie mal coupée de l'original de mon premier contrat...

Avant la fin de mon 1er CDD, fin le 10 novembre 2009, on m'a fait un renouvellement pour un 2ème CDD, une photocopie toujours--pour les dates du 10 novembre 2009 au 10 janvier 2010.. La seule chose en stylo est mon nom, ma signature, "lu et approuvé"; tout est la photocopie du 2ème original et la signature et le tampon officiel de mon employeur sont manifestement photocopiés.

J'ai beau réclamer mes originaux, je ne sais plus que faire.

S'il vous plait, aidez-moi, j'en ai marre de mendier mes contrats avec une valeur légale... je suis désespérée et ne sais plus que faire.

Merdi d'avance.  
maybeline

Par **julius**, le **04/11/2009** à **18:19**

Pour les administrations une attestations de votre employeur sur la date d'embauche et date de fin de contrat suffit.

DEmandez lui par courrier cette attestation.